

Acte de mariage de PECKRE Pierre Antoine Joseph et DUHAMEL
Catherine Amélie Josèphe [74]x[75]

L'an mil huit cent treize, le premier jour du mois de février à huit heures du matin, par-devant nous Jean Baptiste POULLIN, premier adjoint de la mairie de Quesnoy-sur-Deûle, canton du même nom, troisième arrondissement du département du Nord, délégué par le maire de la commune pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus Pierre Antoine PECKRE, âgé de vingt-sept ans, conscrit de la classe de mil huit cent six sous le numéro quatre-vingt-onze, non appelé, journalier, majeur, né audit Quesnoy le vingt-cinq octobre mil sept cent quatre-vingt-cinq en légitime mariage de François Joseph ci-présent et consentant, et de défunte Catherine LOTIGIER, décédée au même lieu le onze pluviôse an douze d'une part ; et demoiselle Amélie Joseph DUHAMEL, âgée de vingt et un ans, lingère, domiciliée à Quesnoy-sur-Deûle, mineure assistée de Pierre François DUHAMEL son père, née en ladite commune le douze février mil sept cent quatre-vingt-douze en légitime mariage dudit Pierre François et de défunte Catherine Françoise LOGIER, décédée audit lieu le huit ventôse an deux d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison commune à l'heure de midi, savoir la première le dix-sept et la seconde le dimanche suivant vingt-quatre du même mois. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisons droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces dessus mentionnées ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme,

chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, avons déclaré au nom de la loi que Pierre Antoine PECKRE et Amélie Joseph DUHAMEL étaient unis en mariage. De quoi avons dressé acte en présence du sieur François Joseph PECKRE, âgé de soixante-deux ans, journalier, demeurant à Quesnoy, père au contractant, Louis Joseph PECKRE, âgé de vingt-neuf ans, journalier demeurant au même lieu, frère au contractant, Pierre François DUHAMEL, âgé de quarante-neuf ans, charpentier, demeurant à Comines, père à la contractante et de Désiré Joseph DUHAMEL, âgé de vingt-deux ans, charpentier demeurant audit Quesnoy, frère à ladite contractante, lesquels après qu'il leur en a aussi été donné lecture l'ont signé avec nous, à l'exception des deux premiers témoins qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer.